

## Groupe de travail du 25 novembre sur la filière technique

Ce groupe de travail s'est tenu sous la présidence de Madame Gronner, cheffe de service des ressources humaines au Secrétariat général.

L'ordre du jour portait sur 2 points :

- un projet de revalorisation des Adjoints Principaux des Services Techniques (APST),
- la réactivation du concours d'accès au corps des Ingénieurs Economistes de la Construction.

Suite aux dernières revalorisations des grilles indiciaires des Adjoints Techniques Principaux (ATP), la grille indiciaire des Agents Principaux des Services Techniques (APST 2) a subi un décrochage et est inférieure aux ATP1. Seul l'indice terminal de l'APST 1 est supérieur à l'indice terminal de l'ATP1 ce qui provoque la demande des agents APST 2 ou APST 1, qui ne sont pas aux derniers échelons, d'être rétrogradés pour obtenir un avancement d'échelon en fin de carrière avant de partir en retraite.

L'administration prévoit un décret de revalorisation qui devrait être présenté au Conseil Supérieur et dont on n'a pas connaissance pour le moment.

Pour la CFTC, l'augmentation des promotions en APST 1 est la seule manière de ne pas rétrograder ces agents.

La CFTC regrette l'absence d'un projet finalisé alors que cette situation persiste depuis bien trop longtemps.

Par ailleurs, l'administration s'engage à réactiver le concours des Ingénieurs Economistes de la Construction (IEC) pour permettre aux agents de catégorie B et C de la filière technique de se présenter au concours interne. Vu le niveau demandé, une préparation d'un an sera organisée par le Secrétariat général en 2025 pour une inscription au concours fin 2025 et une nomination au premier semestre 2026. 2 postes seront proposés en interne et 2 autres postes en externe.

Pour la CFTC, le nombre de postes ouverts en interne est bien trop insuffisant par rapport au nombre d'agents concernés et souhaiterait que soit privilégiée la promotion au choix en particulier pour les Ingénieurs Adjoints (IA).